

Le 15 novembre 2018.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, jeudi le 15 novembre 2018, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Lise Nolette et Monsieur Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Mme Crystelle Fournier et localisée comme suit : 24, rue Lapointe, lot 21A-2. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion le 13 novembre 2018. Cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée sans modification.

20-11-18 DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Après délibérations, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée sans modification.

21-11-18 FIDUCIAIRE DEMANDE DE FINANCEMENT LOISIRS SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC

Considérant que le Loisirs collectif des montagnes regroupant les municipalités de Chesterville, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham, St-Rémi de Tingwick et Tingwick souhaite déposer une demande de financement au programme d'aide unifié de Loisirs Sport Centre-du-Québec ;

Considérant que le Loisirs collectif des montagnes mandate la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le dépôt de la demande ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, secondé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le dépôt de la demande de Loisir collectif des montagnes au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, qui assurera la gestion financière du projet advenant son acceptation.

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h05).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle
Seconder par M. Michel Roy

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale
Secrétaire trésorière

